

AFFAIRES GENERALES

POINT 01– APPROBATION DE L'ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE VILLEJUST (91) AU TITRE DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ.

La commune de Villejust a, par délibération en date du 31 mars dernier, transféré au Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de France) la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

Conformément aux dispositions du CGCT, la délibération du SIGEIF ayant autorisé l'adhésion de cette nouvelle commune, est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer à leur tour.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : APPROUVER la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Villejust (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.